

218C1564
FR0011799907-FS0862

19 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENOMIC VISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2018, complété par un courrier reçu le 19 septembre, la société anonyme de droit luxembourgeois Vesalius Biocapital Holdings (1B rue Thomas Edison, 1445 Strassen, Luxembourg), agissant pour le compte des fonds Vesalius Biocapital Holdings SA et Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 août 2018, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GENOMIC VISION et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 607 399 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 15,48% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vesalius Biocapital Holdings SA	825 950	7,95
Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l.	781 449	7,52
Total Vesalius Biocapital Holdings	1 607 399	15,48

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société GENOMIC VISION.

¹ Sur la base d'un capital composé de 10 385 679 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.